



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CANTAL

PROMOTION INTERNE
DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'ACCES A
LA CATEGORIE A ou B



Le dossier devra être adressé **COMPLET** au plus tard un mois avant la date de la séance de la CAP compétente. Les pièces complémentaires communiquées ultérieurement ne seront plus prises en compte.

Interdiction pour une même collectivité de déposer plus de dossier que de possibilité

Collectivité :

Catégorie visée : A B

Grade de promotion :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNAIRE

NOM : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Grade détenu :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail :

EVALUATION DES CRITERES
(au 1^{er} janvier de l'année de l'examen du dossier)

Critères	Barème	Points acquis par l'agent <i>Cadre réservé au CDG 15</i>
Critères liés à l'expérience professionnelle		
<ul style="list-style-type: none"> > Services au sein de la Fonction Publique : Stagiaire, titulaire, contractuel : droit privé (emploi aidé) / droit public > Ancienneté dans le cadre d'emplois : Date de nomination dans le cadre d'emplois :/...../..... > Ancienneté dans le grade : Date de nomination dans le grade détenu :/...../..... > Expérience acquise dans le secteur privé : (quel que soit la nature de l'activité / sans plafond) > Mutation / mobilité (au sein de la FP) : Date de nomination :/...../..... Date de nomination :/...../..... Date de nomination :/...../..... 	<p style="text-align: center;"><i>1 point / année complète</i></p> <p style="text-align: center;"><i>1 point / année complète</i></p> <p style="text-align: center;"><i>1 point / année complète</i></p> <p style="text-align: center;"><i>0.75 point / an</i></p> <p style="text-align: center;"><i>3 points par mutation / mobilité dans la limite de 9 points</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> > Obtention d'une Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) > Obtention d'une Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (REP) 	<p style="text-align: center;"><i>5 points par VAE</i></p> <p style="text-align: center;"><i>2 points par REP</i></p>	
Critères liés à la formation		
<ul style="list-style-type: none"> > Formations liées aux missions de l'agent et réalisées auprès d'un organisme agréé (sont exclues : les formations obligatoires, les préparations au concours / examens et les formations sans rapport avec les fonctions occupées) : NB : Dispense de formation obligatoire non acceptée > Formateur auprès du CNFPT ou d'un autre organisme agréé 	<p style="text-align: center;"><i>1 pt / jours de formation (dans la limite de 3 points / an ; durant les 5 dernières années)</i></p> <p style="text-align: center;"><i>2 points</i></p>	

Critères liés aux concours / examens professionnels		
<p>➤ Préparation aux concours / examens professionnels du grade visé :</p> <p>➤ Présentation aux concours / examens professionnels du grade visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Admissibilité - Non admissibilité <p>➤ Lauréat concours / examens professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date d'obtention:/...../..... /...../..... - Intitulé du concours et/ou de l'examen professionnel : - Concours de la Fonction Publique : * Pour l'accès à la catégorie A * Pour l'accès à la catégorie B - Examen de la Fonction Publique : * Pour l'accès à la catégorie A * Pour l'accès à la catégorie B 	<p><i>1 point (une seule fois)</i></p> <p><i>5 points / admissibilité dans la limite de 10 points</i></p> <p><i>1 point par non admissibilité dans la limite de 3 points</i></p> <p><i>10 points (dans la limite de 20 points)</i></p> <p><i>10 points (dans la limite de 20 points)</i></p> <p><i>10 points (dans la limite de 20 points)</i></p> <p><i>5 points (dans la limite de 10 points)</i></p>	
Sous Total I	
Critères liés à la valeur professionnelle (à remplir par l'Autorité Territoriale)		
<p>➤ Encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1 agent <input type="checkbox"/> 2 à 5 agents <input type="checkbox"/> Au-delà de 5 agents <p>➤ Fonction d'expertise</p> <p>➤ Polyvalence</p> <p>NB : Ces trois critères sont cumulables / situation du moment prise en considération</p> <p>OU</p> <p>➤ Poste nécessitant une technicité particulière (ex. : gestion d'un budget)</p> <p>Joindre obligatoirement un rapport détaillé établi par le N+1 (le cas échéant) et l'autorité territoriale + organigramme + fiche de poste en vigueur</p>	<p><i>0 point</i></p> <p><i>5 points</i></p> <p><i>10 points</i></p> <p><i>5 points</i></p> <p><i>5 points</i></p> <p><i>20 points</i></p>	

<p>> Appréciation générale portée sur l'entretien professionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> Insuffisant</p> <p><input type="checkbox"/> Suffisant</p> <p><input type="checkbox"/> Satisfaisant</p> <p><input type="checkbox"/> Très satisfaisant</p> <p>Joindre obligatoirement le compte rendu du dernier entretien professionnel</p>		
Sous Total II	

TOTAL I+II :



Documents à fournir : les copies des arrêtés, des contrats de travail, des attestations de formation, de réussite (concours/examen), des courriers d'amissibilité aux concours/examens professionnels, du dernier entretien professionnel, de l'organigramme, de la fiche de poste en vigueur ainsi qu'un rapport détaillé relatif à la valeur professionnelle.

Veillez indiquer les justificatifs que vous avez joints au présent dossier :

1 :	9 :
2 :	10 :
3 :	11 :
4 :	12 :
5 :	13 :
6 :	14 :
7 :	15 :
8 :	16 :

Fait à : le :

CACHET ET SIGNATURE DE L'AUTORITE TERRITORIALE

A RETOURNER AU CDG 15 AVANT LA DATE LIMITE DE RECEPTION FIXEE AU 10/01/2020